



La Fondation Seligmann a été créée en souvenir des combats menés par Françoise et François-Gérard Seligmann contre le nazisme au sein de la Résistance et contre l'intolérance et l'injustice pendant la guerre d'Algérie.

Dans le respect de l'idéal laïque, elle entend œuvrer pour la victoire de la raison et de la tolérance et promouvoir le rapprochement entre les citoyens et résidents étrangers de toutes origines rassemblés sur le sol français.

Elle a pour but de combattre les sources du racisme et du communautarisme : fondamentalismes religieux, relents du colonialisme, peur irrationnelle de l'inconnu, ségrégations fondées sur la condition sociale, le niveau d'instruction, les traditions héritées du passé. Elle apporte une aide financière à des projets scolaires ou associatifs poursuivant ces objectifs dans les réseaux d'éducation prioritaire et les quartiers classés en politique de la ville à Paris, en Essonne, en Seine-Saint-Denis et en Val-de-Marne ; elle organise le concours *Vivre et agir ensemble contre le racisme*, destiné aux classes de collégiens, lycéens et apprentis ; elle édite le journal *Après-demain*, fondé en 1957 par Françoise Seligmann, avec la Ligue des droits de l'Homme.



Crédits Éric Fougere – Corbis Entertainment

La Fondation Seligmann a été reconnue d'utilité publique par décret du 1^{er} août 2006.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



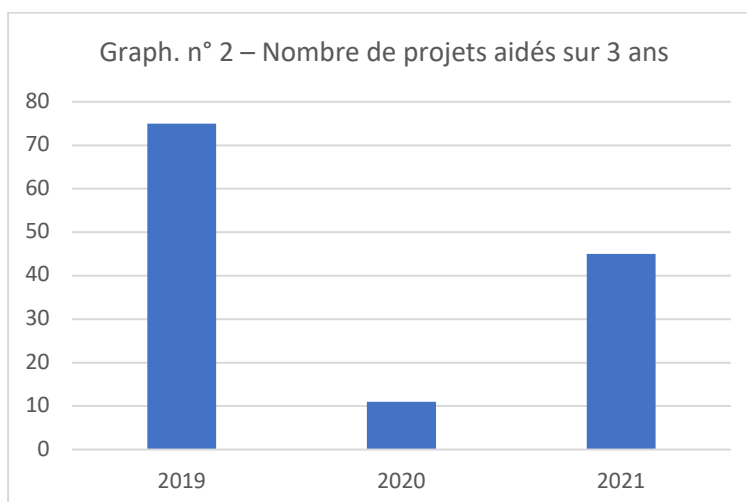
ACTIONS DE LA FONDATION

En 2021, l'épidémie de Covid-19 et les restrictions mises en œuvre pour en freiner la propagation ont continué d'affecter la vie des établissements scolaires et des associations et, par conséquent, l'activité de la Fondation Seligmann.

Le nombre d'aides à projet accordées a toutefois notablement augmenté par rapport à 2020, sans retrouver son niveau « normal » (44 projets aidés en 2021 contre 11 en 2020 et 77 en 2019 – cf. graph. n° 2).

L'impact de la pandémie sur les projets initiés à partir de 2019 se ressent sur plusieurs années consécutives : ainsi un cinquième environ des projets aidés en 2019 ont été reportés une, voire deux fois, plusieurs demeurant en cours de réalisation en cette année scolaire 2021-2022. D'autres ont dû être substantiellement modifiés pour tenir compte des contraintes sanitaires. Enfin, 4 projets aidés en 2019 ont été annulés. Cette situation exceptionnelle prolongée n'est pas neutre pour l'équipe de la Fondation, qui doit suivre la réalisation de certains projets sur trois exercices, les bilans étant souvent reportés ou fractionnés.

En outre, pour les mêmes raisons, le concours « Vivre et agir ensemble contre le racisme » n'a pas pu se tenir pour la deuxième année consécutive, et les cérémonies de remise de dictionnaires aux récipiendaires du Delf 2019 ont recommencé à partir de la fin 2021, époque à laquelle la Fondation n'avait pas repris ses commandes auprès de *Larousse*.



Comme par le passé, les aides à projet apportées par la Fondation Seligmann ont visé trois thématiques : l'accueil, l'insertion et la lutte contre l'exclusion (10 projets), l'égalité des chances, l'ouverture à la culture, à l'art, aux sciences et au sport (30 projets), et enfin la tolérance, la lutte contre le racisme et le devoir de mémoire (4 projets). 19 projets se sont déroulés à Paris, 9 en Essonne, 14 en Seine-Saint-Denis et 2 en Val-de-Marne, où l'activité de la Fondation demeure pour l'instant très réduite.

Les projets continuent de s'inscrire dans une réalisation à moyen terme, les reports éventuels demandés et l'utilisation des reliquats d'une année sur l'autre donnent lieu à suivi et contrôle, dans les conditions qui ont été précisées ci-dessus. Les évaluations transmises doivent comporter depuis 2019 des photographies libres de droit rendant compte des actions menées, aux fins de communication sur les supports à la disposition de la Fondation.

QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS AIDÉS OU RÉALISÉS EN 2021

(crédits photos : école élém. Le Bélier, asso. du Quartier St-Bernard, lycée pro. Bartholdi, lycée P. Valéry, asso. Utopia 56)



« Retrouvons-nous en musique »
École élém. Le Bélier (Grigny, 91)

Acquisition d'un piano pour accueillir en musique les 270 élèves de l'établissement. L'instrument est également utilisé pour accompagner les chorales de classe.



« Cabane citoyenne »
Asso. du quartier Saint-Bernard (Paris 11^e)

Réalisation d'une cabane citoyenne par 22 jeunes du quartier, pour accueillir des activités associatives.



« Souvenirs de déportés »

Lycée professionnel F. Bartholdi (Saint-Denis, 93)

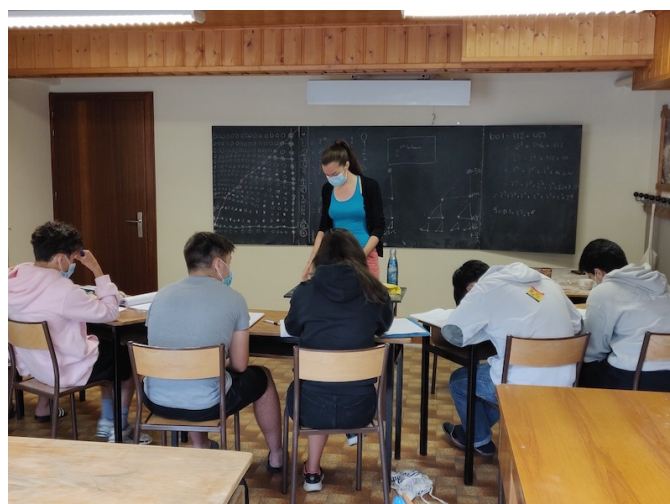
Prise en charge des frais généraux d'un projet mémoriel interdisciplinaire, conclu par un chœur intercycles de 90 élèves de CM2, 3^e, 2^{de} et 1^{re}.



« Des étoiles plein les yeux » Lycée P. Valéry (Paris 12^e)

Prise en charge d'une partie du transport de cinq élèves allophones, deux Afghans et trois Chinois, dans le cadre d'un projet tourné vers l'espace qui les a emmenés en Guyane pour assister au

lancement du télescope James Webb et rencontrer des scientifiques ainsi que leurs camarades d'UPE2A de Cayenne.



« Mat' les vacances » Association Paestel (Palaiseau, 91)

Prise en charge d'une partie des frais d'hébergement des 19 jeunes en fin de 1^{re} spécialité « Maths » et issus de milieux modestes participant à cette colonie mise en œuvre en partenariat avec l'École Polytechnique.

« Accompagnement des mineurs isolés étrangers » Association Utopia 56 (Paris)



Acquisition de tentes et de couvertures au bénéfice des MIE accompagnés par l'association. Chaque soir, Utopia 56 accompagne les jeunes garçons qui ont reçu un refus de reconnaissance de minorité dans le montage d'un campement, en attendant une prise en charge ou une solution d'hébergement. (Les filles, plus vulnérables, sont jugées prioritaires et directement hébergées.) En 2021 ont été distribuées plus de 1 300 tentes et plus de 3 000 couvertures.

Utopia 56 met en œuvre de nombreuses autres actions d'accompagnement de ces publics très fragiles : maraudes, hébergement, cours... en direct et dans le cadre de partenariats (MSF, le DAL, la TIMMY, la Chorba...).



© Mathilde Barthoux

FONCTIONNEMENT DE LA FONDATION

Après une année 2020 marquée par deux confinements, quasiment « blanche » du point de vue des aides à projet, la Fondation a adapté, en 2021, son fonctionnement à la situation sanitaire, en particulier en ayant recours à un logiciel de visioconférence, afin de pouvoir continuer son activité dans des conditions plus proches de la normalité.

- Le conseil d'administration a tenu ses 2 réunions annuelles en visioconférence.
- Le bureau s'est réuni 6 fois, dont 4 fois en visioconférence, et 2 fois sous forme d'échanges téléphoniques et électroniques.
- Le conseil d'animation a tenu l'ensemble de ses 6 réunions en visioconférence.
- La Fondation a par ailleurs :
 - tenu 15 réunions avec des associations porteuses de projets, dont 13 en visioconférence (Clowns sans frontières, 13 pour tous, Éducritique, Va Sano, Soul Food, La Source-Paris, Utopia 56, le Secours Populaire 93, InfoMIE, le Collectif Belladone, la Nouvelle Compagnie et la Ligue de l'enseignement 91) et 2 dans les locaux des porteurs (Hors la rue, école polyvalente Pajol) ;
 - rencontré 5 interlocuteurs institutionnels, dont 4 en visioconférence (directions des services de l'Éducation nationale dans les départements 91, 93 et 94 et Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT) et 1 en présentiel (rectorat de l'académie de Paris).

Si l'utilisation de la visioconférence offre de vrais avantages, un meilleur équilibre apparaît souhaitable entre l'utilisation de ce mode de communication et l'intérêt, pour la vie de la Fondation, des réunions et rencontres « en présentiel ». Le retour progressif à la vie « normale », tel que l'évolution de la situation sanitaire permet de l'envisager, devrait contribuer à instaurer cet équilibre. Sous cet aspect, on peut s'attendre également, avec l'augmentation du nombre de demandes d'aide à projet reçues et des actions soutenues, à la reprise progressive des restitutions de fin d'année auxquelles la Fondation Seligmann pourra assister, comme elle en avait l'habitude. (En 2021, une seule restitution a été mise en œuvre à laquelle la Fondation a pu se rendre : l'inauguration de la Cabane citoyenne de l'Association du quartier Saint-Bernard.)

L'équipe de la Fondation a cette année encore vu ses conditions de travail modifiées par la situation sanitaire, avec un confinement d'un mois au printemps ainsi que plusieurs mois de télétravail à raison de trois jours par semaine. À l'issue de cette expérience, toutefois, il a été décidé, en accord avec les salariés, que le télétravail pourrait se poursuivre à raison de deux jours par semaine (les vendredis et lundis), comme étant de nature à favoriser l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle en réduisant notamment le temps de transport.

Comme précédemment, les comptes sont confiés au cabinet Audit CPA, qui assure la gestion des paies, des cotisations sociales et du prélèvement à la source. Pour la première fois, la tenue de la comptabilité s'est faite quasi exclusivement en distanciel – les pièces étant communiquées électroniquement chaque mois au cabinet – à l'exception de deux rendez-vous de réalisation du bilan. Cette nouvelle modalité a donné lieu à une réduction de 10 % des honoraires facturés annuellement par Audit CPA à la Fondation. Par ailleurs, comme c'est le cas depuis 2019, le commissariat aux comptes est assuré par M. Gilles Borie.

À titre indicatif, la Fondation a reçu 298 courriers, contre 226 en 2020, et en a envoyé 174, contre 150 en 2020, témoignant de la reprise d'activité observée en cours d'année. Par ailleurs, plus de 5 000 courriels ont été reçus, et environ 5 000 courriels ont été envoyés.

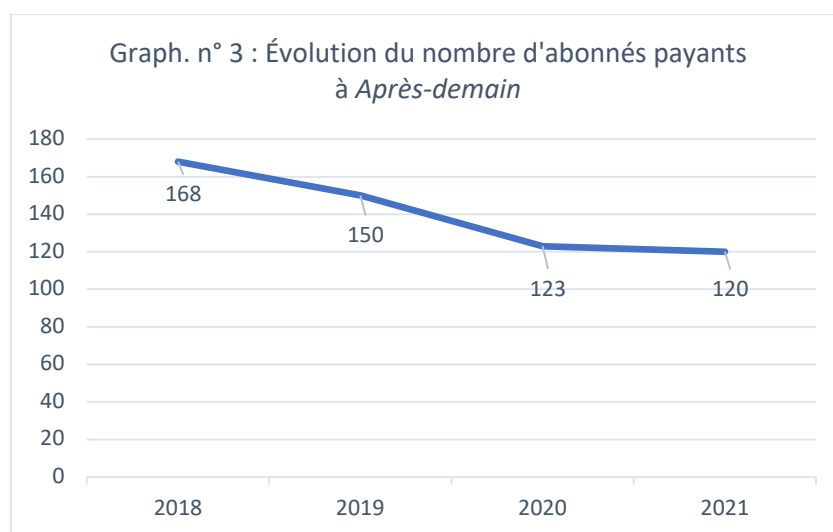
En raison de la situation sanitaire, le comité de rédaction d'*Après-demain* a tenu l'ensemble de ses 8 réunions en visioconférence. Du fait de la crise sanitaire, 3 numéros (dont un double) au lieu de 4 ont été imprimés en 2021, pour 3 900 exemplaires (3 numéros et 4 100 exemplaires en 2020) :

- « Nous et les autres. Que sont les "racines" ? », février 2021, n° double 56-57 NF ;
- « Le compromis », juin 2021, n° 58 NF ;
- « Dette : idées reçues... ou irrecevables ? », octobre 2020, n° 59 NF.

Après-demain a pu, comme chaque année, participer à la Semaine de la presse et des médias dans l'école en adressant 900 numéros d'*Après-demain* à 900 établissements scolaires, à leur demande, répartis sur la France entière, et a pu à nouveau participer au Salon de la revue, tenu les 16 et 17 octobre, à Paris, dans la halle des Blancs-Manteaux, après une année d'interruption. Par ailleurs, trois lettres d'information, relatives à la parution des nouveaux numéros d'*Après-demain*, ont été envoyées à 2 195 abonnés.

Une diminution régulière du nombre d'abonnés payants

Au 31 décembre 2021, le nombre d'abonnements payants s'établissait à 120, en diminution régulière depuis plusieurs années (cf. graph. n° 3). En effet, bien que 4 nouveaux abonnements aient été souscrits en 2021, le nombre d'abonnés continue de décroître, avec 2 % d'abonnés de moins qu'en 2020.



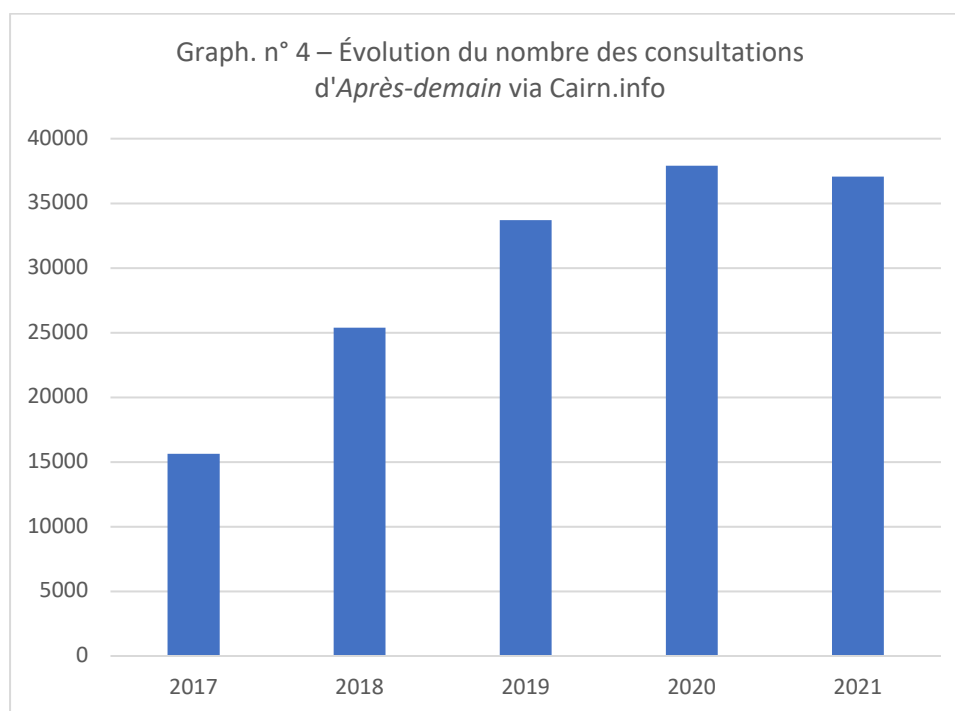
La Fondation Seligmann a par ailleurs offert l'abonnement à *Après-demain* à 236 associations ou établissements scolaires aidés, permettant de maintenir le lien avec ces partenaires ou anciens partenaires et d'offrir à leurs publics un accès facilité aux dossiers d'*Après-demain* « conçus pour comprendre les grands problèmes du monde contemporain et pour aider ceux qui ont la charge de les expliquer ».

L'analyse des abonnés payants montre que 37 % sont des particuliers, 28 % des établissements d'enseignement secondaire ou supérieur, 14 % des administrations ou des collectivités territoriales, et 18 % des bibliothèques ou médiathèques. 9 commandes ont été passées sur le site, qu'il s'agisse de commandes de numéros ou d'articles individuels ou de réabonnements.

Focus sur les consultations via la plateforme Cairn.info

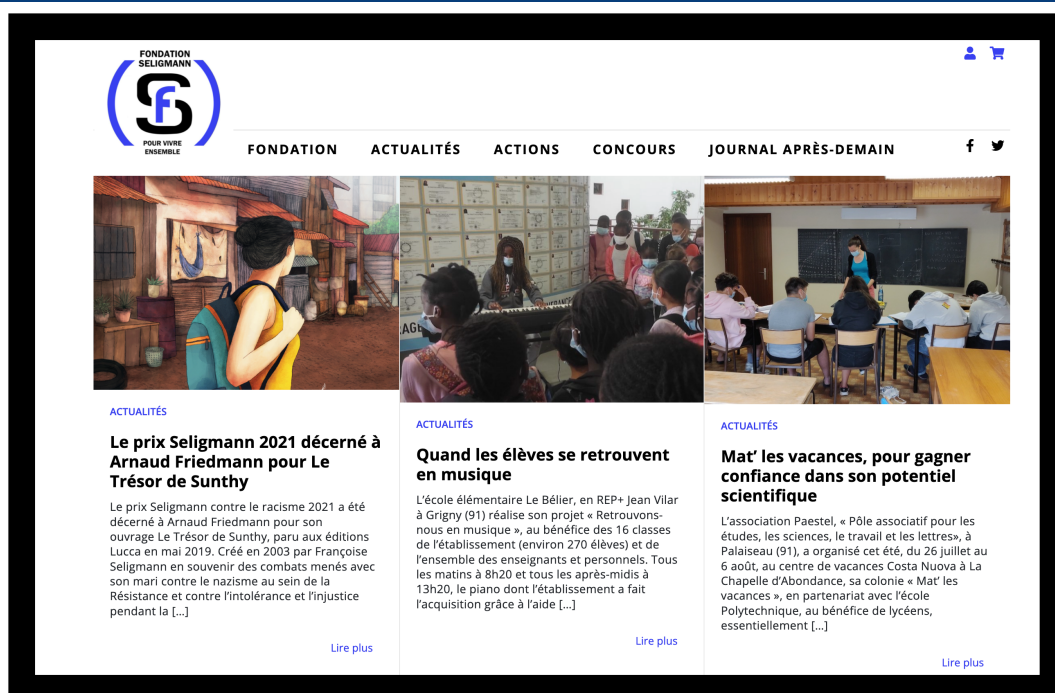
Comme il a été déjà précisé dans le rapport d'activité 2020, cette diminution tendancielle du nombre d'abonnés payants ne doit pas être comprise comme entraînant une diminution globale de l'audience d'*Après-demain*.

Au contraire, depuis 2017, la revue a conquis de nouveaux publics grâce à sa mise en ligne sur la plateforme Cairn.info (cf. graph. n° 4). Après avoir plus que doublé depuis le commencement de ce partenariat, le nombre de consultations annuelles tend à se stabiliser depuis 2020 autour de 35 000, ce chiffre incluant les consultations gratuites*.



* NB : Un biais de lecture pourrait donner l'impression que le nombre de consultations annuelles a continué d'augmenter sensiblement entre 2019 et 2020, avant de diminuer en 2021. Trois points doivent cependant conduire à relativiser cette évolution apparente : 1/le n° 52 NF, paru fin 2019, a été mis en ligne sur Cairn.info début 2020 ; 2/le n° 59 NF, paru en 2021, contient sensiblement moins d'articles que la moyenne des numéros ; 3/en 2021, seuls trois numéros ont été publiés et mis en ligne sur Cairn.info.

SITE INTERNET



Capture d'écran du site internet de la Fondation Seligmann.

2021 est la deuxième année complète de fonctionnement du site internet de la Fondation Seligmann. Du point de vue des fonctionnalités de mise en ligne, l'interface rénovée fin 2019 continue d'apporter satisfaction.

Le site n'a cependant pas pu être alimenté comme il aurait été souhaitable du fait du nombre encore faible de bilans parvenus à la Fondation au titre des aides à projet accordées en 2019, 2020 et 2021, de nombreuses actions ayant été reportées ou ayant vu leur réalisation prolongée sur plusieurs années, comme il a été indiqué précédemment.

PERSPECTIVES 2022

L'augmentation du nombre de demandes d'aide à projet observée durant le second semestre 2021 et le premier trimestre 2022 permet d'espérer un prochain « retour à la normale ».

Le concours « Vivre et agir ensemble contre le racisme » se tiendra pour l'année scolaire 2021-2022 et a été relayé par les services de l'Éducation nationale dans les départements d'intervention de la Fondation. Par ailleurs, la distribution des dictionnaires doit reprendre en cette fin d'année scolaire 2021-2022.

Enfin, l'année scolaire 2022-2023 devrait être la première du partenariat avec le Mémorial de la Shoah de Drancy et la Direction des services de l'Éducation nationale de Seine-Saint-Denis, plusieurs fois reporté du fait de l'épidémie de Covid-19.

L'appartement de la rue Desaix devrait être libéré en 2022, la locataire étant entrée en maison de retraite. Dès la résiliation du bail les démarches en vue d'une vente pourront être entreprises.